Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_155_DEB-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 18 décembre 2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 33 | 23 | 32 |

| Vote |
|---|
| Pour : 32 |
| Contre : / |
| Abstention : / |

| N° de la délibération |
|---|
| 2025-155 |

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

**Présents (23)** : **M.** TROADEC Christian, Président

**Mmes** : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

**MM** : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

**Absent(s) ayant donné procuration (9)** : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

**Absents:** BERNARD Jo

**A été nommé secrétaire** : COTTEN Daniel

## D2025-155 Convention d'objectifs et de moyens pour 2026-2028 CLAJ (Culture Loisirs Animation Jeunesse)

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS* *Technicienne référente : Ophélie LE CAROFF*

*Annexe CLAJ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028(1)*

Dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse exercée par Poher communauté depuis le 1er janvier 2004, la collectivité reconnaît l'association CLAJ comme acteur principal pour la mise en œuvre de l'animation enfance et jeunesse sur le territoire de Poher communauté.

Afin de soutenir les actions mises en œuvre par l'association CLAJ en direction des enfants et des jeunes, Poher communauté contribue techniquement en mettant du personnel et des moyens matériels et financiers à l'association. Ces contributions sont habituellement fixées pour une durée de trois années, dans une convention d'objectifs et de moyens.

Considérant les évolutions relatives à l'agrément de centre social, les subventions ont été réévalués.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :***

1) **Valident le contenu de la convention 2026-2028**
2) **Autorisent le Président à signer l'avenant et à verser la subvention allouée.**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_155_DEB-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

